

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : **Urgentiste**

Hôpital : **CHI de Cavaillon-Lauris**

Le centre hospitalier intercommunal de Cavaillon-Lauris est situé en Vaucluse, à proximité d'Avignon et d'Aix-en-Provence. Il est installé sur deux sites, Cavaillon et Lauris.

Le CHI, d'une capacité de 334 lits et places propose une offre de prestations médicales, chirurgicales et obstétricales de proximité, en hospitalisation traditionnelle, des alternatives à l'hospitalisation complète, des services de soins de suite et réadaptation et des unités d'hébergement pour personnes âgées (USLD et EHPAD). Il a développé une filière de prise en charge de la maladie d'Alzheimer avec une consultation mémoire, un accueil de jour, un PASA et prochainement une UCC et une UHR.

Il assure l'accueil des urgences 24h/24, ainsi que l'accueil en consultations externes au travers d'un large spectre de spécialités médicales.

Il dispose d'un plateau technique d'imagerie médicale avec radiologie conventionnelle, échographie, scanner, IRM.

Le site de Cavaillon regroupe les activités de court séjour, en médecine, chirurgie et obstétrique, le service d'accueil d'urgence, les services médico-techniques, imagerie, biologie et pharmacie, le service de soins de suite et réadaptation gériatriques, et l'hébergement en USLD et la plus grande partie de l'EHPAD.

Le site de Lauris comprend les services de soins de suite et réadaptation pneumologiques, un SSR non spécialisé et une partie de l'EHPAD.

Avec une activité en nette évolution depuis 5 ans, l'établissement a réalisé en 2016 près de 9400 séjours en MCO, plus de 25 000 journées en SSR, plus de 48 000 en EHPAD et USLD, enregistre près de 23000 passages aux urgences, tous motifs confondus et assure près de 30 000 consultations.

Le CHI de Cavaillon-Lauris est en direction commune avec le centre hospitalier d'Avignon et de nombreux partenariats sont en place.

Visiter le site internet : <http://ch-cavaillon.fr/>

Le service des urgences :

Le service est inclus dans le pôle urgences-diagnostics qui comprend, en outre, le service d'imagerie médicale et les consultations externes de l'établissement.

La cheffe de pôle est urgentiste, la Dre Valérie BARBER-GENSANE, PH temps plein.
Le chef de service est le Dr Stéphane MEYER, PH temps plein.

Le service fait partie de la fédération médicale inter-hospitalière des urgences qui regroupe les services d'urgences des centres hospitaliers d'Avignon, de Carpentras, de Cavaillon-Lauris et du Pays d'Apt. Les protocoles de prise en charge sont harmonisés entre les 4 établissements et, sur la base du volontariat, des activités peuvent être exercées en temps partagé intersites.

Le service comprend 4 types d'activités :

- Accueil des urgences (SAU)
- Unité d'hospitalisation de courte durée (UHCD) : 5 lits
- Unité de surveillance continue : 4 lits
- SMUR

- Une maison médicale de garde est également installée dans le service des urgences.

Accueil des urgences

Nombre de passages aux urgences en 2016 :

Gynécologie-obstétrique (pris en charge dans l'unité de G-O)	2 005
Urgences	22 842
Sous-total	24 847
Maison médicale	4 177
TOTAL PASSAGES	29 024

21,06% des patients ont été hospitalisés après leur passage aux urgences.

SMUR

Le SMUR a réalisé 1531 sorties en 2016, représentant 2 222 heures.

L'équipage du SMUR est composé d'un urgentiste, un infirmier et un conducteur ambulancier. Les sorties se font avec un véhicule rapide d'intervention disposant de tout le matériel nécessaire, avec si besoin, le concours des pompiers dotés d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes.

Effectif médical du service des urgences – UHCD- surveillance continue - SMUR :

Effectif théorique : 11,57 ETP (sur la base de 44h hebdo, 39h le 1^{er} janvier 2018))

Effectif réel : 8,92 ETP

2,64 postes vacants à temps partiel ou à temps plein.

Organisation du temps de travail

Dans la configuration actuelle, les urgentistes travaillent généralement par séquence de 24h. Trois urgentistes sont présents dans la tranche 9h – 19h et 2 urgentistes sont présents de 19h à 9h. Le fonctionnement est identique tous les jours de l'année.

Statut du poste vacant :

Le praticien doit disposer de la plénitude d'exercice.

Selon son ancienneté et son expérience, le poste peut être un poste d'assistant, de praticien attaché, de praticien contractuel ou de praticien hospitalier (PH) si le candidat a réussi le concours national et vient en mutation.

La rémunération d'un praticien contractuel correspond au 4^{ème} échelon de la grille de PH majoré de 10%. La rémunération mensuelle brute est de 4852,22 €, (soit 3944,22 nets) à laquelle s'ajoute la rémunération du temps de travail additionnel.